

Présentation synthétique retraçant les informations financières essentielles

Lorsque les résultats de clôture ne sont pas repris lors du vote du budget primitif, ils doivent l'être lors du vote du budget supplémentaire ; ce document budgétaire se définit comme la première décision modificative suivant le vote du budget primitif.

Outre la reprise des résultats, le budget supplémentaire intègre également les restes à réaliser de l'exercice précédent. Pour mémoire, les restes à réaliser en dépenses correspondent aux dépenses engagées non mandatées de la section d'investissement au 31 décembre de l'exercice ; les restes à réaliser en recettes correspondent aux recettes certaines n'ayant pas fait l'objet d'un titre de recettes au 31 décembre de l'exercice.

Le budget supplémentaire vise également à corriger, à la hausse, comme à la baisse, les crédits inscrits lors du vote du budget primitif.

Il est nécessaire de rappeler les engagements financiers d'Artois Mobilités vis-à-vis de la Banque européenne d'investissement (BEI) en termes d'épargne de gestion et de capacité de désendettement, car les conséquences de l'épidémie de COVID-19 et de la guerre en Ukraine risquent de dégrader les ratios financiers de la structure.

Pour le budget principal en M14

Le budget supplémentaire intègre les résultats suivants :

- Excédent d'investissement reporté (compte 001) : 1 710 721.00 euros
- Excédent de fonctionnement reporté (compte 002) : 1 001 691.00 euros

Les restes à réaliser s'établissent à 4 273 948.83 € en dépenses et 6 801 318.62 € en recettes.

Les principales modifications apportées au budget primitif sont les suivantes :

- Le provisionnement des sommes nécessaires à la clôture des marchés d'investissement : 3 064 091 € ;
- La régularisation des avances forfaitaires des marchés publics d'investissement : 50 000 € ;
- Régularisation des opérations pour compte de tiers : 600 000 euros ;
- La subvention complémentaire au budget annexe transport afin de financer le report des déficits : 1 631 691 €.

Le budget supplémentaire s'équilibre :

- Pour la section de fonctionnement à 1 001 691.00 €
- Pour la section d'investissement à 8 588 039.83 €

Pour le budget annexe en M43

Le budget supplémentaire intègre les résultats suivants :

- Déficit d'investissement reporté (compte 001) : 40 544 433.97 euros
- Excédent de fonctionnement reporté (compte 002) : 0 euros
- Excédent de fonctionnement capitalisé (compte 1068) : 13 803 308.36 euros

Les restes à réaliser s'établissent à 3 298 349.95 € en dépenses et 25 745 839.49 € en recettes

Les principales modifications apportées au budget primitif sont les suivantes :

- En recettes d'investissement :
 - o Subventions complémentaires perçues : 614 945 €
- En dépenses de fonctionnement :
 - o Entretien mobilier urbain et signalisation horizontale et verticale : 60 000 €
 - o Intégration tarifaire région suite à avenant : 250 000 €
 - o Provisions pour risques et charges : 1790 000 €
- En recettes de fonctionnement :
 - o Les reversements de Transdev Artois-Gohelle suite au quitus des comptes 2021 : 347 000 €
 - o La subvention du budget principal : 1 631 691 €
 - o Pénalités diverses appliquées : 800 000 €
 - o Versement mobilité : 3 000 000 €

Le budget supplémentaire s'équilibre :

- Pour la section d'exploitation à 6 078 691.00 €
- Pour la section d'investissement à 43 842 783.95 €